

05.11.2020

### Kit Components

Product code	Description
--------------	-------------

<b>0735-191118</b>	<b>ergo 0735</b>
--------------------	------------------

Components:

0733-200407	ergo 0733 - Component A ergo 0735
-------------	-----------------------------------

0734-200407	ergo 0734 - Component B ergo 0735
-------------	-----------------------------------

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.11.2020

Numéro de version 2

Révision: 05.11.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### - 1.1 Identificateur de produit

- **Nom du produit:** ergo 0733 - Component A ergo 0735

#### - 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Emploi de la substance / de la préparation** Colle époxy pour résines

#### - 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### - Producteur/fournisseur:

Kisling AG

Motorenstrasse 102

CH-8620 Wetzikon

Tel: +41- 58-272 0 272

##### - Représentant exclusif (REACH) et importateur (CLP):

Kisling Deutschland GmbH

Salzstraße 15

D-74676 Niedernhall

Tel +49 8171 99982 30

- **Service chargé des renseignements:** ergo@kisling.com

- **Service établissant la fiche de données de sécurité:** ergo@kisling.com

#### - 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

numéro ORFILA (INRS): +33 1 45 42 59 59

+49-700-24 112 112 (KAR)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### - 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### - 2.2 Éléments d'étiquetage

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

##### - Pictogrammes de danger



GHS07 GHS09

- **Mention d'avertissement** Attention

##### - Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Polymère de phénol avec du formaldéhyde, de l'éther glycidyle

bisphénol-F-épichlorhydrine

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq 700$ )

##### - Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

FRGFR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.11.2020

Numéro de version 2

Révision: 05.11.2020

**Nom du produit: ergo 0733 - Component A ergo 0735**

(suite de la page 1)

**- Conseils de prudence**

- P261 Éviter de respirer les vapeurs.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**- Indications complémentaires:**

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

**- Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**
**- Pictogrammes de danger**


GHS07 GHS09

**- Mention d'avertissement** Attention

**- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

 Polymère de phénol avec du formaldéhyde, de l'éther glycidyle  
 bisphénol-F-épichlorhydrine  
 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq 700$ )

**- Mentions de danger**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

**- Conseils de prudence**

- P261 Éviter de respirer les vapeurs.  
 P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

**- 2.3 Autres dangers**
**- Résultats des évaluations PBT et vPvB**
**- PBT:** Non applicable.

**- vPvB:** Non applicable.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**- 3.2 Mélanges**
**- Description:** Colle

**- Composants dangereux:**

CAS: 28064-14-4	Polymère de phénol avec du formaldéhyde, de l'éther glycidyle Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	> 30 - $\leq$ 50%
CAS: 9003-36-5 NLP: 500-006-8 Reg.nr.: 01-2119454392-40-xxxx	bisphénol-F-épichlorhydrine Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	> 15 - < 25%

(suite page 3)

FRGFR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.11.2020

Numéro de version 2

Révision: 05.11.2020

**Nom du produit: ergo 0733 - Component A ergo 0735**

		(suite de la page 2)
CAS: 51728-26-8 NLP: 500-111-9	pentaerythritol, ethoxylated, esters with acrylic acid Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	> 5 - < 10%
CAS: 25068-38-6 NLP: 500-033-5 Numéro index: 603-074-00-8 Reg.nr.: 01-2119456619-26-xxxx	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq$ 700) Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	> 5 - $\leq$ 15%
CAS: 2530-83-8 EINECS: 219-784-2 Reg.nr.: 01-2119513212-58-xxxx	[3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane Eye Dam. 1, H318	> 1 - < 3%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### - 4.1 Description des premiers secours

- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

#### - Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

#### - Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### - Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### - Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### - 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### - 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### - 5.1 Moyens d'extinction

- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

#### - 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

#### - 5.3 Conseils aux pompiers

#### - Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

#### - Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### - 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 4)

FRGFR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.11.2020

Numéro de version 2

Révision: 05.11.2020

**Nom du produit: ergo 0733 - Component A ergo 0735**

(suite de la page 3)

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir par moyen mécanique.  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur "Stabilité et réactivité", consulter le chapitre 10.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### \* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Classe de stockage:** 10-13
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**  
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

#### - DNEL

##### 2530-83-8 [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane

Dermique	Court terme, effets systémiques	21 mg/kg bw (travailleurs)
	Long terme, effets systémiques	21 mg/kg bw/day (travailleurs)
Inhalatoire	Court terme, effets systémiques	147 mg/m <sup>3</sup> (travailleurs)
	Long terme, effets systémiques	147 mg/m <sup>3</sup> (travailleurs)

#### - PNEC

##### 2530-83-8 [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane

PNEC Eau douce	1 mg/l
PNEC Eau de mer	0,1 mg/l

- **Remarques supplémentaires:**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.11.2020

Numéro de version 2

Révision: 05.11.2020

**Nom du produit: ergo 0733 - Component A ergo 0735**

(suite de la page 4)

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.

**- Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A/P2

**- Protection des mains:**

Gants de protection (EN 374)

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**- Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

**- Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**- Protection des yeux:** Lunettes de protection

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**- Indications générales.**

**- Aspect:**

**Forme:**

Pâteuse

ADR 2.3.4: solide

**Couleur:**

Blanc

**- Odeur:**

Caractéristique

**- Seuil olfactif:**

Non déterminé.

**- valeur du pH:**

Non applicable.

**- Changement d'état**

**Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

**Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** > 200 °C

**- Point d'éclair**

>100 °C

**- Inflammabilité (solide, gaz):**

Non déterminé.

**- Température de décomposition:**

Non déterminé.

**- Température d'auto-inflammabilité:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

**- Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif.

**- Limites d'explosion:**

**Inférieure:**

Non déterminé.

**Supérieure:**

Non déterminé.

**- Propriétés comburantes**

Non déterminé.

**- Pression de vapeur:**

Non applicable.

**- Densité:**

Non déterminée.

**- Densité relative.**

Non déterminé.

**- Densité de vapeur:**

Non applicable.

**- Vitesse d'évaporation.**

Non applicable.

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.11.2020

Numéro de version 2

Révision: 05.11.2020

**Nom du produit: ergo 0733 - Component A ergo 0735**

(suite de la page 5)

- <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Insoluble
- <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	Non déterminé.
- <b>Viscosité:</b>	
<b>Dynamique:</b>	Non applicable.
<b>Cinématique:</b>	Non applicable.
- <b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**  
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Réactions aux alcalis puissants.  
Réactions aux acides puissants.  
Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
En cas de stockage et d'utilisation selon les prescriptions, pas de dangereux produits de décomposition.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

**25068-38-6 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq$  700)**

Oral	LD50	11.400 mg/kg (Rat, male/female)
------	------	---------------------------------

**2530-83-8 [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane**

Oral	LD50	8.025 mg/kg (Rat, male/female) (OECD TG 401)
------	------	--

Dermique	LD50	4.250 mg/kg (Lapin) (OECD TG 402)
----------	------	-----------------------------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**  
Le produit est une préparation pour laquelle n'existe aucune donnée expérimentale concernant le degré de toxicité.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

FRGFR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.11.2020

Numéro de version 2

Révision: 05.11.2020

**Nom du produit: ergo 0733 - Component A ergo 0735**

(suite de la page 6)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### \* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.  
Toxique pour les organismes aquatiques.  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.  
Ne pas laisser atteindre la nappe phréatiques, les courants d'eau ou, à l'état pur, les égouts.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |  |   |
|--|---|
| - <b>14.1 Numéro ONU</b>                                   |   |
| - <b>ADR, IMDG, IATA</b>                                   | UN3077  |
| - <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |   |
| - <b>ADR</b>   | 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Polymère de phénol avec du formaldéhyde, de l'éther glycidyle, bisphénol-F-épichlorhydrine) |
| - <b>IMDG</b>  | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Phenol polymer with formaldehyde, glycidyl ether, Bisphenol F epoxy resin), MARINE POLLUTANT                        |
| - <b>IATA</b>  | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Phenol polymer with formaldehyde, glycidyl ether, Bisphenol F epoxy resin)  |

(suite page 8)

FRGFR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.11.2020

Numéro de version 2

Révision: 05.11.2020

**Nom du produit: ergo 0733 - Component A ergo 0735**

(suite de la page 7)

### - 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

#### - ADR



- Classe 9 (M7) Matières et objets dangereux divers.  
- Étiquette 9

#### - IMDG, IATA



- Class 9 Matières et objets dangereux divers.  
- Label 9

### - 14.4 Groupe d'emballage

- ADR, IMDG, IATA III

### - 14.5 Dangers pour l'environnement:

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Polymère de phénol avec du formaldéhyde, de l'éther glycidique, bisphénol-F-épichlorhydrine

- Marine Pollutant: Signe conventionnel (poisson et arbre)  
- Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)  
- Marquage spécial (IATA): Signe conventionnel (poisson et arbre)

### - 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières et objets dangereux divers.

#### - Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

90

#### - No EMS:

F-A,S-F

#### - Stowage Category

A

#### - Stowage Code

SW23 When transported in BK3 bulk container, see 7.6.2.12 and 7.7.3.9.

### - 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

#### - Indications complémentaires de transport:

ADR: SV375  
IMDG-Code: 2.10.2.7  
IATA-DGR: A197 (375)

#### - ADR

- Quantités limitées (LQ)  
- Quantités exceptées (EQ)

5 kg  
Code: E1  
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g  
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g

#### - Catégorie de transport

3

#### - Code de restriction en tunnels

-

#### - Remarques:

SV375:  
Ces matières ne sont pas soumises aux autres dispositions de l'ADR / RID si elles sont transportées dans des emballages individuels ou composites avec une quantité nette de pas plus de 5 l de matières liquides ou une masse nette de pas plus de 5 kg de

(suite page 9)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.11.2020

Numéro de version 2

Révision: 05.11.2020

**Nom du produit: ergo 0733 - Component A ergo 0735**

(suite de la page 8)

- solides par emballage individuel ou intérieur, à condition que l'emballage soit utilisé correspondent aux dispositions générales des sous-sections 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

**- IMDG****- Limited quantities (LQ)****- Excepted quantities (EQ)**

5 kg

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 g

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g

**- Remarques:**

2.10.2.7:

Les polluants marins dans des emballages individuels ou des emballages composites d'une quantité nette par emballage individuel ou intérieur ne dépassant pas 5 L pour les liquides ou d'une masse nette par emballage individuel ou intérieur ne dépassant pas 5 kg pour les matières solides ne sont soumis à aucune autre disposition du présent Code qui s'applique aux polluants marins, à condition que l'emballage soit conforme aux Satisfaire aux exigences des 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8. Dans le cas des polluants marins qui satisfont également aux critères d'inclusion dans une autre classe, toutes les dispositions du présent Code qui s'appliquent à tout autre danger continuent de s'appliquer.

**- IATA****- Remarques:**

A 197 (375):

These substances when transported in single or combination packagings containing a net quantity per single or inner packaging of 5 L or less for liquids or having a net mass of 5 kg or less for solids, are not subject to any other provisions of these Regulations provided the packagings meet the general provisions of 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 and 5.0.2.8.

**- "Règlement type" de l'ONU:**

UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (POLYMÈRE DE PHÉNOL AVEC DU FORMALDÉHYDE, DE L'ÉTHÉR GLYCIDYLIQUE, BISPHÉNOL-F-ÉPICHLOORHYDRINE), 9, III

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

**- Prescriptions nationales:**

**- Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

**- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FRGFR

(suite page 10)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.11.2020

Numéro de version 2

Révision: 05.11.2020

**Nom du produit: ergo 0733 - Component A ergo 0735**

(suite de la page 9)

\*

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### **- Phrases importantes**

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **- Acronymes et abréviations:**

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

#### **- \* Données modifiées par rapport à la version précédente**

FRGFR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.11.2020

Numéro de version 2

Révision: 05.11.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### - 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: ergo 0734 - Component B ergo 0735

#### - 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation Colle époxy pour résines

#### - 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### - Producteur/fournisseur:

Kisling AG  
Motorenstrasse 102  
CH-8620 Wetzikon  
Tel: +41- 58-272 0 272

##### - Représentant exclusif (REACH) et importateur (CLP):

Kisling Deutschland GmbH  
Salzstraße 15  
D-74676 Niedernhall  
Tel +49 8171 99982 30

- Service chargé des renseignements: ergo@kisling.com

- Service établissant la fiche de données de sécurité: ergo@kisling.com

#### - 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

numéro ORFILA (INRS): +33 1 45 42 59 59  
+49-700-24 112 112 (KAR)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### - 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

#### - 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

##### - Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07

- Mention d'avertissement Danger

##### - Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine

Copolymère acrylonitrile-butadiène

triméthylhexane-1,6-diamine

Acides gras, dimères insaturés en C18, polymères avec acides gras du tall-oil et triéthylènetétramine

m-phénylènebis(méthylamine)

3,6-diazaoctane-1,8-diamine

##### - Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.11.2020

Numéro de version 2

Révision: 05.11.2020

**Nom du produit: ergo 0734 - Component B ergo 0735**

(suite de la page 1)

**- Conseils de prudence**

- P261 Éviter de respirer les vapeurs.  
 P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**- Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml****- Pictogrammes de danger**

GHS05 GHS07

**- Mention d'avertissement Danger****- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine  
 Copolymère acrylonitrile-butadiène  
 triméthylhexane-1,6-diamine  
 Acides gras, dimères insaturés en C18, polymères avec acides gras du tall-oil et triéthylènetétramine  
 m-phénylènebis(méthylamine)  
 3,6-diazaoctane-1,8-diamine

**- Mentions de danger**

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

**- Conseils de prudence**

- P261 Éviter de respirer les vapeurs.  
 P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**- 2.3 Autres dangers****- Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.  
 - **vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**- 3.2 Mélanges****- Description:** Colle**- Composants dangereux:**

CAS: 68683-29-4	Copolymère acrylonitrile-butadiène Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	> 15 - ≤ 30%
CAS: 10563-29-8 EINECS: 234-148-4 Reg.nr.: 01-2119970376-29-xxxx	N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	> 5 - ≤ 15%

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.11.2020

Numéro de version 2

Révision: 05.11.2020

**Nom du produit: ergo 0734 - Component B ergo 0735**

(suite de la page 2)		
CAS: 68082-29-1 NLP: 500-191-5	Acides gras, dimères insaturés en C18, polymères avec acides gras du tall-oil et triéthylènetétramine Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	> 5 - < 10%
CAS: 104-15-4 EINECS: 203-180-0 Numéro index: 016-030-00-2	acide p-toluènesulfonique (contenant au maximum 5 % de H2SO4) Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	> 1 - ≤ 5%
CAS: 25620-58-0 EINECS: 247-134-8	triméthylhexane-1,6-diamine Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	≥ 2,5 - < 3%
CAS: 1477-55-0 EINECS: 216-032-5	m-phénylènebis(méthylamine) Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	> 1 - < 2,5%
CAS: 90-72-2 EINECS: 202-013-9 Numéro index: 603-069-00-0	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Aquatic Chronic 3, H412	> 1 - < 2,5%
CAS: 112-24-3 EINECS: 203-950-6 Numéro index: 612-059-00-5	3,6-diazaoctane-1,8-diamine Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	≥ 0,1 - < 1%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### - 4.1 Description des premiers secours

- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

#### - Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

#### - Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### - Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### - Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### - 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### - 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### - 5.1 Moyens d'extinction

- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

#### - 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

#### - 5.3 Conseils aux pompiers

#### - Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.11.2020

Numéro de version 2

Révision: 05.11.2020

**Nom du produit: ergo 0734 - Component B ergo 0735**

(suite de la page 3)

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

**- Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

**- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

**- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir par moyen mécanique.

Vider les restes avec beaucoup d'eau.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Utiliser un neutralisant.

**- 6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur "Stabilité et réactivité", consulter le chapitre 10.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

**- Préventions des incendies et des explosions:**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation et stockage.

**- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**- Stockage:**

**- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.

**- Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.

**- Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

**- Classe de stockage:** 8 A

**- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

**- 8.1 Paramètres de contrôle**

**- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

**1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine)**

VLEP (France) | Valeur momentanée: 0,1 mg/m<sup>3</sup>

**- DNEL**

**112-24-3 3,6-diazoctane-1,8-diamine**

Oral	Court terme, effets systémiques	20 mg/kg (consommateur)
	Long terme, effets systémiques	0,41 mg/kg bw/day (consommateur)
Dermique	Court terme, effets locaux	1 mg/kg (consommateur)
	Court terme, effets systémiques	8 mg/kg bw (consommateur)
	Long terme, effets locaux	0,028 mg/kg bw/day (travailleurs)

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.11.2020

Numéro de version 2

Révision: 05.11.2020

**Nom du produit: ergo 0734 - Component B ergo 0735**

(suite de la page 4)

Inhalatoire	Long terme, effets systémiques	0,57 mg/kg bw/day (travailleurs)
	Court terme, effets systémiques	1.600 mg/m <sup>3</sup> (consommateur)
		5.380 mg/m <sup>3</sup> (travailleurs)
	Long terme, effets systémiques	0,29 mg/m <sup>3</sup> (consommateur)
		1 mg/m <sup>3</sup> (travailleurs)

**- PNEC****112-24-3 3,6-diazaoctane-1,8-diamine**

PNEC Eau douce	0,19 mg/l
PNEC Sédiment d'eau douce	95,9 mg/kg
PNEC Eau de mer	0,038 mg/l
PNEC Sol	19,1 mg/kg
PNEC Station d'épuration des eaux usées	4,25 mg/l
PNEC Sédiment marin	19,2 mg/kg

**- Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**- 8.2 Contrôles de l'exposition****- Equipement de protection individuel:****- Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

**- Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A/P2

**- Protection des mains:**

Gants de protection (EN 374)

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**- Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

**- Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**- Protection des yeux:** Lunettes de protection hermétiques**- Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****- Indications générales.****- Aspect:****Forme:**

Pâteuse

ADR 2.3.4: solide

(suite page 6)

FRGFR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.11.2020

Numéro de version 2

Révision: 05.11.2020

**Nom du produit: ergo 0734 - Component B ergo 0735**

(suite de la page 5)

<b>Couleur:</b>	Noir
<b>- Odeur:</b>	Caractéristique
<b>- Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
<b>- valeur du pH:</b>	Non applicable.
<b>- Changement d'état</b>	
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<b>- Point d'éclair</b>	Non applicable.
<b>- Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non déterminé.
<b>- Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>- Température d'auto-inflammabilité:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>- Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>- Limites d'explosion:</b>	
<b>Inférieure:</b>	Non déterminé.
<b>Supérieure:</b>	Non déterminé.
<b>- Propriétés comburantes</b>	Non déterminé.
<b>- Pression de vapeur:</b>	Non applicable.
<b>- Densité:</b>	Non déterminée.
<b>- Densité relative.</b>	Non déterminé.
<b>- Densité de vapeur:</b>	Non applicable.
<b>- Vitesse d'évaporation.</b>	Non applicable.
<b>- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Insoluble
<b>- Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	Non déterminé.
<b>- Viscosité:</b>	
<b>Dynamique:</b>	Non applicable.
<b>Cinématique:</b>	Non applicable.
<b>- 9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**  
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Forte réaction exothermique aux acides.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
En cas de stockage et d'utilisation selon les prescriptions, pas de dangereux produits de décomposition.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### - Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

**25620-58-0 triméthylhexane-1,6-diamine**

Oral	LD50	910 mg/kg (Rat, male/female)
------	------	------------------------------

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.11.2020

Numéro de version 2

Révision: 05.11.2020

**Nom du produit: ergo 0734 - Component B ergo 0735**

(suite de la page 6)

<b>1477-55-0 m-phénylenebis(méthylamine)</b>		
Oral	LD50	930 mg/kg (Rat, male/female)
Dermique	LD50	3.100 mg/kg (Rat, male/female)
Inhalatoire	LC50/4 h	1,34 mg/l (Rat, male/female)
<b>90-72-2 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol</b>		
Oral	LD50	1.200 mg/kg (Rat, male/female)
Dermique	LD50	1.280 mg/kg (Rat, male/female)
<b>112-24-3 3,6-diazaoctane-1,8-diamine</b>		
Oral	LD50	1.716 mg/kg (Lapin)
Dermique	LD50	1.465 mg/kg (Lapin)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**  
Le produit est une préparation pour laquelle n'existe aucune donnée expérimentale concernant le degré de toxicité.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### - 12.1 Toxicité

#### - Toxicité aquatique:

#### **25620-58-0 triméthylhexane-1,6-diamine**

EC50/24 h	31,5 mg/l (DA)
-----------	----------------

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.  
Ne pas laisser atteindre la nappe phréatiques, les courants d'eau ou, à l'état pur, les égouts.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FRGFR

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.11.2020

Numéro de version 2

Révision: 05.11.2020

**Nom du produit: ergo 0734 - Component B ergo 0735**

(suite de la page 7)

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU	
- ADR, IMDG, IATA	UN3259
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
- ADR	3259 AMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A. (N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine)
- IMDG, IATA	AMINES, SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine)
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
- ADR	
	
- Classe	8 (C8) Matières corrosives.
- Étiquette	8
- IMDG, IATA	
	
- Class	8 Matières corrosives.
- Label	8
- 14.4 Groupe d'emballage	
- ADR, IMDG, IATA	II
- 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
- Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	80
- No EMS:	F-A,S-B
- Segregation groups	Alkalis
- Stowage Category	A
- Segregation Code	SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
- Indications complémentaires de transport:	
- ADR	
- Quantités limitées (LQ)	1 kg
- Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500

(suite page 9)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.11.2020

Numéro de version 2

Révision: 05.11.2020

**Nom du produit: ergo 0734 - Component B ergo 0735**

(suite de la page 8)

-	g
- <b>Catégorie de transport</b>	2
- <b>Code de restriction en tunnels</b>	E
-----	
- <b>IMDG</b>	
- <b>Limited quantities (LQ)</b>	1 kg
- <b>Excepted quantities (EQ)</b>	Code: E2
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 g
	Maximum net quantity per outer packaging: 500 g
- <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN 3259 AMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A. ( N ' - ( 3 - A M I N O P R O P Y L ) - N , N - DIMÉTHYLPROPANE-1,3-DIAMINE), 8, II

### \* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **Prescriptions nationales:**

- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### \* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

(suite page 10)

FRGFR

**Fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 05.11.2020

Numéro de version 2

Révision: 05.11.2020

**Nom du produit: ergo 0734 - Component B ergo 0735**

(suite de la page 9)

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

**- \* Données modifiées par rapport à la version précédente**

FRGFR